

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2637

2 décembre 2010

SOMMAIRE

Aleandre S.à r.l.	126575	Pericom S.A.	126555
Arcturus S.A.	126567	Pericom S.A.	126555
AZ Electronic Materials S.A.	126574	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl	126556
B.A. Trust	126572	PGF II S.A.	126544
Bresson Incorporated	126547	PLF Stratégies Europe S.à r.l.	126561
Elise S.A.	126554	Primafina Holding S.à r.l.	126561
Euroamerican Finance S.A.	126555	Qubo Retail	126561
Eurobeton Holding S.A.	126530	Radiomercial S.A.	126566
Farandale Holdings S.A.	126536	R & C & Partners S.A.	126562
FIF I NPL Residual S.à r.l.	126537	Real Estate Bridel S.A.	126562
Fininco Invest S.A.	126544	Real Estate Vehicle Partners S.A.	126570
Fin Seven	126544	Rheinlanddamm II S.à r.l.	126563
Fintime S.A.	126544	Rheinlanddamm S.à r.l.	126566
Firwind Finance S.A.	126545	Riata Sàrl	126571
Gruppe.DeLux09 S.à r.l.	126545	Romanica S.à r.l.	126571
GS Car Rental Lux II S.à r.l.	126563	Rouge Dragon S.à r.l.	126566
ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l.	126550	Royalino Investholding S.à r.l.	126572
ING REEOF Germany S.à r.l.	126550	R.P.M. Invest S.à r.l.	126563
Invillabo S.A.	126537	Sippadmin S.à r.l.	126572
JPMorgan Asset Management Advisory Company S.à r.l.	126530	Skyrise	126572
Luxfina S.A.	126551	Société Immobilière Saint Ulric	126572
Mac Europe S.A.	126553	Société Immobilière Saint Ulric	126573
Mac Europe S.A.	126554	Sofirom s.à r.l.	126573
Magic Invest SA	126532	Spare Luxembourg S.à r.l.	126573
Mascot S.à r.l.	126552	Starwood Energy POD Investments S.à r.l.	126574
Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l.	126567	Suvian S.A.	126576
Miro Holding S.à r.l.	126554	Trajectoire S.à r.l.	126551
Noemie S.A.	126572	Vendôme Real Estate S.A.	126574
Noemie S.A.	126573	WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. .	126562
Parallax Investholding S.à r.l.	126554	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	126573
People Primetime	126555	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. .	126571
Perfetto Investholding S.à r.l.	126555		

Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 114.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Contern le 31 mai 2010, que le mandat du réviseur d'entreprise agréé a été reconduit avec effet au 31 mai 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2010:

Deloitte S.A., réviseur d'entreprise agréé, demeurant à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Contern, le 28 octobre 2010.

EUROBETON Holding S.A.

Référence de publication: 2010143904/14.

(100164947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

JPMorgan Asset Management Advisory Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 63.933.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of October,
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mr Jean-Jacques LAVA, Vice President, residing professionally at 6, route de Trèves, Senningerberg, L-2633, Grand Duchy of Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of JPMORGAN ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B and number 78396 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal on October 15, 2010 in Senningerberg,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. JPMorgan Asset Management Advisory Company S.à r.l. is a société à responsabilité limitée Holding under Luxembourg Law with registered office at L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, incorporated on April 5, 2007 under the name of Fleming Flagship Advisory Company S.A. pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger in residing Luxembourg on April 6, 1998, published in the Mémorial C, number 475 of June 30, 1998, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 63933 (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended on June 30, 2005 pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C, number 823 of April 25, 2006.

2. The Company's share capital is fixed at EUR 24,000,000 (twenty-four million Euro) represented by 960,000 (nine hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (Twenty-five Euro) per share.

3. The Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company.

4. The Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation.

5. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid.

6. The possible remaining net assets have been paid or will be paid to the Sole Shareholder.

7. The liquidation of the Company is accomplished and closed.

8. Full discharge is granted to the Company's Managers.

9. All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office i.e. L- 2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

M. Jean-Jacques LAVA, Vice President, avec adresse professionnelle au 6 route de Trèves, Senningerberg, L-2633, Grand Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de JPMORGAN ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 78396 ("Associé Unique") en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 octobre 2010 à Senningerberg.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

1. La société dénommée JPMorgan Asset Management Advisory Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée holding, régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.933 (la "Société"), a été constituée sous la dénomination Fleming Flagship Advisory Company S.A. suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Sanem en date du 6 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 475 du 30 juin 1998 et que les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner en date du 30 juin 2005 publié au Mémorial C numéro 823 du 25 avril 2006.

2. Le capital social de la Société est fixé à EUR 24.000.000 (vingt-quatre millions d'euros, représenté par 960.000 (neuf cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. L'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts de la Société.

4. Les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5. L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

6. L'actif restant éventuel a été ou sera réparti à l'Associé Unique.

7. Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Jacques Lava, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010 LAC / 2010/ 46706 Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145363/100.

(100167166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Magic Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.326.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "MAGIC INVEST SA" (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer pour son propre compte toutes opérations immobilières et mobilières. La Société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de Convocation, Quorum, Procurations, Avis de Convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-Verbal de Réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Thierry Elvinger, prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont entièrement libérées en espèces par le comparant, prénommé, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).

2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

3. Monsieur Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, né le 13 octobre 1946 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. LAC/2010/45246. Reçu soixante quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010144920/264.

(100165835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143917/9.

(100165383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

FIF I NPL Residual S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.942.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010143922/9.
(100165570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Invillabo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.425.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the eighth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of “INVILLABO S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1.300,-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as director of the category A and directors of the category B:

Director of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

Directors of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Raphaël ROZANSKI, company director, born in Metz (France), on July 31, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INVILLABO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur de catégorie A et administrateurs de catégorie B:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à 1^{er}

Malmedy (Belgique), le février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12257. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147206/360.

(100169293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Fin Seven, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.038.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143923/9.

(100165496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fininco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143925/10.

(100164906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fintime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.257.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143926/9.

(100165498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Rectificatif à l'avis déposé sous le no L100166015 le 02/11/2010

En date du 28 octobre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a nommé Madame Susanna MORRISS, directrice de société, née le 26 janvier 1964, à Aylsham, Angleterre, demeurant à 4 Orestes Mews, London NW6 1A, comme Administrateur de la Société.

Son mandat est effectif depuis le 9 septembre 2010 et durera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Les mandats suivants ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

1. M. François BROUXEL, Administrateur,
2. M. Pierre METZLER, Administrateur,
3. M. Peter O'GRADY WALSH, Administrateur,
4. M. Robert HASSETT, Administrateur,
5. M. Mark CRADER, Administrateur et Président du Conseil d'administration,
6. M. Robert PAGE, Administrateur

L'assemblée Générale a décidé de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771 en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010145430/26.

(100166441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Firwind Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 48.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143927/9.

(100165375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Gruppe.DeLux09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.317.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marcello POMPA, Ingénieur Architecte diplômé, né le 21 août 1966 à Püttlingen/Saar (Allemagne), demeurant à D-66292 Riegelsberg, Im Driesch, 8A (Allemagne);

2. Monsieur Norbert KOMSTHÖFT, Ingénieur du Génie Civil diplômé, né le 18 juillet 1964 à Leverkusen (Allemagne), demeurant à D-53909 Zülpich, Moselstraße, 77 (Allemagne);

3.- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et

4.- Monsieur Joseph KOLB, Maître de Menuisier, né le 15 juin 1966 à Bonn (Allemagne) demeurant à D-53179 Bonn, Am Winkel, 1 (Allemagne);

ici représenté par Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Gruppe.DeLux09 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet toutes activités immobilières ; promotion, achat, vente et location d'immeubles, réalisation de nouveaux projets de construction, initiation, organisation, coordination et réalisation de projets immobiliers (maisons unifamiliales, pavillons, immeubles en copropriété ou spécifiques, lotissements) et l'évaluation de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet le commerce de matériaux de construction.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Article 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marcello POMPA, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Monsieur Norbert KOMSTHÖFT, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Joseph KOLB, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Monsieur Nico HANSEN, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie au 14, rue des Romains à L-2444 Luxembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Norbert KOMSTHÖFT, Ingénieur du Génie Civil diplômé, né le 18 juillet 1964 à Leverkusen (Allemagne) demeurant à D-53909 Zülpich, Moselstraße, 77 (Allemagne).
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marcello POMPA, Norbert KOMSTHÖFT, Nico HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2010. Relation GRE/2010/3473. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143941/122.

(100165089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Bresson Incorporated, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

L'an deux mille dix,

le vingt-six octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BRESSON INCORPORATED», une société anonyme établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 46268, constituée le 4 août 1978 par acte du notaire Cecilio MORENO, de résidence à Panama City (République de Panama), ayant transféré son siège au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 20 mars 1994, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 3 décembre 1998 suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 22 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

2. Remplacement des 3.000 actions d'une valeur nominale de USD 200 chacune par 3.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 200 chacune.

3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale.

4. Décharge à accorder à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale.

5. Nomination d'un gérant unique, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

6. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 5 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les trois mille (3'000) actions représentatives de l'intégralité du capital social fixé à SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (600'000.- USD), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination restant inchangée.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base du bilan au 30 juin 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les trois mille (3'000) actions d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200.- USD) chacune seront remplacées par trois mille (3'000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200.- USD) chacune.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les trois mille (3'000) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1. RBC Trust Company (Delaware) Limited agissant en tant que Trustee du Patrimony Trust, avec siège social à 4550 New Linden Hill, RD STE 200, WILMINGTON DE 19808-2947, Etats-Unis, licence délivrée par l'état de Delaware	
numéro 1989009643, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	2'999
2. Monsieur Jean KAROUBI, administrateur de sociétés, né à Alger (Algérie), le 1 ^{er} septembre 1946, demeurant au 300 East, 56 th Street New York, NY 10022, Etats-Unis, une part sociale	1
TOTAL: TROIS MILLE PARTS SOCIALES	3'000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean KAROUBI, administrateur de sociétés, né à Alger (Algérie), le 1^{er} septembre 1946, demeurant au 300 East, 56th Street New York, NY 10022, Etats-Unis.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à l'objet social, et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

NOUVEAUX STATUTS

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «BRESSION INCORPORATED», régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention et la mise en valeur d'immeubles sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement. La société a par ailleurs pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émissions obligataires.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille dollars américains (600'000.- USD) représenté par trois mille (3'000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars américains (200.- USD) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 2002, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, E. DUBLET, C. SOARES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13083. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010145167/139.

(100166842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société ING Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

- l'adresse professionnelle de M. Sean Murray, gérant de la société émarginée est désormais fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143970/19.

(100165550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ING REEOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.247.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Soparfi A S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- Monsieur Nicolas Schreurs, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143973/18.

(100165037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Trajectoire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.465.

—
Extrait de la résolution écrite du gérant unique prise à Luxembourg en date du 27 octobre 2010

En date du 27 octobre 2010, le gérant unique de la société Trajectoire S.à r.l., a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

TRAJECTOIRE S.À R.L.

Philippe Alliot

Gérant unique

Référence de publication: 2010144144/17.

(100164949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Luxfina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.206.

—
L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUXFINA S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 575 du 12 avril 2002. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 535 du 12 mars 2010 et suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 mai 2010 (scission), publié au Mémorial, Recueil Spécial 1405 du 8 juillet 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société en Belgique à l'adresse suivante: B-1180 Bruxelles, avenue des Eglantiers 24

2.- Divers. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Belgique, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité belge.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Belgique, à B-1180 Bruxelles, avenue des Eglantiers 24.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'Assemblée constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra en Belgique pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation belge.

Troisième résolution:

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Jacques RECKINGER et à Monsieur René SCHLIM, chacun avec pouvoir de signature individuelle, pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités belges compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.200.-. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45522. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144024/65.

(100165118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Mascot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.780.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WALENTA, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 2 août 2010,
- La démission de Bart ZECH, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- Ivo HEMELRAAD, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-254Q Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 2 août 2010 et ce pour une durée indéterminée,
- Marjoleine VAN OORT, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010144027/20.

(100165436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Mac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 142.783.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MAC EUROPE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.783 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2782 du 18 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2010. LAC/2010/45612. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144028/52.

(100165211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Mac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 142.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010144029/14.

(100165230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la société tenue le 11 octobre 2010

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 11 octobre 2010,
- de nommer, avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée, Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Miro Holding S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010144043/18.

(100165598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Parallax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.411.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144077/9.

(100165640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.017.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2010 les décisions suivantes:

- Les actionnaires acceptent avec effet immédiat la démission de Monsieur Pierre Priester de son mandat d'administrateur.

- Les actionnaires nomment avec effet immédiat un nouvel administrateur:

* Monsieur Patrick Lommel employé privé, né à Arlon le 19 avril 1955, demeurant 13, Rue Brill B-6700 Waltzing.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010144281/17.

(100166155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

People Primetime, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, rue Aline et Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144078/9.

(100165726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Perfetto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.370.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144079/9.

(100165705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 61.296.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144080/10.

(100165022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 61.296.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144081/10.

(100165023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique datée du 24 septembre 2010 que:

- M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO et M. Pierre-André BUTTY ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs.

- M. José Carlos CARDOSO CASTELLA a démissionné de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

et suite aux nominations effectuées en leur remplacement, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- M. Manuel Fernando MONIZ GALVAO ESPÍRITO SANTO SILVA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne, Portugal: Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Fernando FORTUNY MARTORELL, économiste, avec adresse professionnelle à Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne, Portugal: Administrateur

- M. Joao Carlos PELLON PARREIRA RODRIGUES PENA, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Av. Alvares Cabral, 61, 6^{ème} étage, P-1250-017 Lisbonne, Portugal: Administrateur

- M. Gonçalo Nuno GUERREIRO CADETE, économiste, avec adresse professionnelle à Av. Alvares Cabral, 61, 6^{ème} étage, P-1250-017 Lisbonne, Portugal: Administrateur

- M. Carlos Augusto OLIVEIRA GAMBOA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Av. Alvares Cabral, 61, 6^{ème} étage, P-1250-017 Lisbonne, Portugal: Administrateur

Les cinq nouveaux membres du Conseil d'Administration poursuivront les mandats de leurs prédécesseurs venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

D'autre part les trois Administrateurs démissionnaires:

- M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

- M. Pierre-André BUTTY, employé de commerce, avec adresse professionnelle, Avenue de Montchoisi 35, CH-1006 Lausanne

- M. José Carlos CARDOSO CASTELLA, économiste, avec adresse professionnelle, Rua de Sao Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne

ont tous été nommés à la fonction de Directeur pour une durée indéterminée. Ils assureront la gestion journalière de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010145264/38.

(100166998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.251.457.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B.93.646 (the Company). The Company has been incorporated on 15 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 652 of 16 June 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended several times: by a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2535 of 29 December 2009 and for the last time by a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 604 of 22 March 2010.

There appeared:

(1) PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of USD458,976,300 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.98.684,

hereby represented by Mrs. Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, The Netherlands, having its address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, The Netherlands and registered at the Trade Registry of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24243225,

hereby represented by Mrs. Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(3) PHIVCO JERSEY (HOLDCO) LIMITED, a limited liability company governed and organized under the laws of Jersey, with its registered address at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG (PHIVCO Holdco),

hereby represented by Mrs. Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed, which will be filed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. 62,234,366 class A parts, 956,792 class B parts and 2,484,800 class C parts, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) approval of the redemption of 646,800 class C parts of the Company held by PHIVCO Holdco (the Redeemed Shares) for an amount of USD32,340,000 as a result of the re-evaluation and depreciation of the latest contribution in kind made to the Company by PHIVCO Holdco on 30 October 2009 and offset of the redemption price of the Redeemed Shares with the depreciation of the value of the contributed assets in the books of the Company;

(3) (i) waiver by PHIVCO Holdco of its rights under article 7 sections 3 and 4 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in relation to the redemption of the Redeemed Shares and (ii) waiver by all shareholders of the Company, to the extent applicable, of their rights relating to the redemption limitation in relation to the redemption of C parts and acceptance by them of the redemption set out in point (2) above notwithstanding the terms of the Articles;

(4) (i) reduction of the share capital of the Company by an amount of USD32,340,000 by way of cancellation of the Redeemed Shares; and (ii) reduction of the share premium amount by an amount of USD291,060,000 relating to the share capital reduction;

(5) subsequent amendment of article 7 of the Articles in order to reflect the share capital reduction stated under item (4) above;

(6) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to be granted to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the redemption of the Redeemed Shares and the share capital reduction stated under items (2) and (4) above in the share register of the Company; and

(7) miscellaneous.

III. The Meeting adopts unanimously the following resolutions (being noted that the resolutions below fulfil applicable attendance and majority requirements with respect to each class of parts in the Company):

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Meeting waives the convening notice requirements. The shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

As a result of the value of the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey Limited and the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey II Limited contributed to the Company by PHIVCO Holdco (as documented by a notarial deed of the officiating notary dated 30 October 2009, as amended) (together, the Contributed Shares) in exchange for the issue of shares in the Company having been re-evaluated and held by Ernst & Young LLP to be lower than set out in the relevant valuation certificates (issued both before the initial capital increase and in relation to the subsequent rectification of the notarial deed documenting such capital increase and dated 24 November 2009) by KPMG, the Meeting resolves to approve and hereby approves the redemption by the Company of some of the shares in the Company and the corresponding reduction of the share premium and to offset the payment of the redemption price of the Redeemed Shares with the depreciation of value of the Contributed Shares in the books of the Company.

The Meeting resolves to approve the redemption and cancellation of 646,800 (six hundred forty-six thousand and eight hundred) class C parts of the Company held by PHIVCO Holdco for the nominal amount of USD32,340,000 (thirty-two million three hundred and forty thousand US Dollars), with immediate effect. The Meeting acknowledges that, as a consequence, the 646,800 (six hundred forty-six thousand and eight hundred) class C parts of the Company held by PHIVCO Holdco shall be transferred to the Company and cancelled with immediate effect.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the waiver by PHIVCO Holdco of its rights under article 7 sections 3 and 4 of the Articles in relation to the redemption of the Redeemed Shares. The Meeting further resolves to acknowledge the waiver by each shareholder of the Company of the redemptions limitations applicable in relation to the redemption of C parts. The Meeting finally accepts the redemption of the Redeemed Shares at the conditions set out in the second resolution notwithstanding the terms of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves, as a result of the rectification stated in the second resolution above, to:

(i) cancel the 646,800 (six hundred forty-six thousand and eight hundred) shares of the Company that were redeemed under the second resolution. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD32,340,000 (thirty two million three hundred and forty thousand US Dollars) and is brought from its present amount of USD3,283,797,900 (three billion two hundred eight-three million seven hundred and ninety-seven thousand nine hundred US Dollars) to USD3,251,457,900 (three billion two hundred and fifty one million four hundred and fifty-seven thousand nine hundred US Dollars) represented by 62,234,366 Class A parts, having a par value of USD50 (fifty US Dollars) each, 956,792 Class B parts, having a par value of USD50 (fifty US Dollars) each; and 1,838,000) preference class C parts having a par value of USD50 (fifty US Dollars) each; and

(ii) subsequently operate a reduction of the share premium credited to the share premium account of the Company by an amount of USD291,060,000 as a result of the re-evaluation and depreciation of the contributed shares stated under the second resolution above so that the share premium amount credited to the share premium account is reduced from an amount of USD1,118,160,000 (one billion one hundred and eighteen million one hundred and sixty thousand US dollars) to an amount of USD827,100,000 (eight hundred twenty-seven million one hundred thousand US dollars).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of Section 1 (General) of article 7 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" Section 1. General.

The corporate capital of the company is set at to USD3,251,457,900 (three billion two hundred and fifty one million four hundred and fifty-seven thousand nine hundred US Dollars) divided into:

- SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED THIRTY FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY SIX (62,234,366) Class A parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each;
- NINE HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY TWO (956,792) ordinary class B parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each; and
- ONE MILLION EIGHT HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND (1,838,000) preference class C parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share redemption and the capital reduction referred to in the above resolutions in the shareholders register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Shareholders	shares
Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l.	43,114,156 Class A parts 956,792 Class B parts
Pfizer Pharmaceuticals B.V.	19,120,210 Class A parts
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited	1,838,000 Class C parts
TOTAL	62,234,366 Class A parts 956,792 Class B parts 1,838,000 Class C parts

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney of the appearing party, the attorney of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL (la Société), une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, ayant son siège social sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés

du Luxembourg sous le numéro B.93.646. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date 15 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 652 du 16 juin 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 30 octobre 2009 de Maître Carlo Wersand, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2535 du 29 Décembre 2009 et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 26 Novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 604 du 22 Mars 2010.

Ont comparu:

(1) PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg ayant son siège social au 51 avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 458.976.300USD et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.684,

représentée par Madame Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., une société privée à responsabilité limitée, établie aux Pays-Bas, ayant son siège social au Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de Rotterdam sous le numéro 24243225,

représentée par Madame Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(3) PHIVCO JERSEY (HOLDCO) LIMITED, une société privée à responsabilité limitée, gouvernée et organisée suivant les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG,

représentée par Madame Rosy-Mathilde MOUNTHAULT, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. 62.234.366 parts sociales de classe A, 956.792 parts sociales de classe B et 2.484.800 parts sociales de classe C qui représentent la totalité du capital social de la société sont dûment représentées à l'Assemblée.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de la convocation;

(2) approbation du rachat de 646.800 parts sociales de catégorie C de la Société détenues par PHIVCO Holdco (les Parts Rachetées) pour un montant de 32.340.000USD à la suite de la réévaluation et la dépréciation de la dernière contribution en nature consentis à la Société par PHIVCO Holdco le 30 octobre 2009 et compenser le prix de rachat des actions rachetées compte tenu de la dépréciation de la valeur des biens apportés dans les livres de la Société;

(3) (i) renonciation par PHIVCO Holdco de ses droits sous l'article 7 sections 3 et 4 des statuts constitutifs de la Société (les Statuts) en relation avec le rachat des Parts Rachetées et (ii) renonciation par tous les associés de la Société, au tant que ce peu, de leur droit en relation avec les restrictions de rachat des parts de catégorie C et acceptation par ceux-ci du rachat énoncé au point (2) ci-dessus en respect de provisions des Statuts;

(4) (i) la réduction du capital social de la Société par un montant de 32.340.000USD par voie d'annulation des Parts Rachetées, et (ii) la réduction de la prime d'émission d'un montant de 291.060.000USD relatifs à la réduction du capital social;

(5) Modification subséquente de l'article 7 des Statuts afin de refléter la réduction du capital déclaré au titre du point (4) ci-dessus;

(6) Modification du registre des parts social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à accorder à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom de la Société à l'enregistrement des Parts Rachetées et à la réduction du capital déclarée au titre des points (2) et (4) ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société;

(7) Divers.

III. L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes (étant noté que les résolutions suivantes remplissent les exigences de quorum et de majorité applicables à chaque classe de parts sociales dans la Société):

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

En raison de la valeur des 3 (trois) actions de PHIVCO Jersey Limited et les 3 (trois) actions de PHIVCO Jersey Limited II contribuées à la Société par PHIVCO Holdco (tel que documenté par un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 30 octobre 2009, tel que modifié) (ensemble, les Parts Apportées) en échange de l'émission de parts de la Société ayant été réévaluées et déclarées par Ernst & Young LLP d'un montant plus faible que celui prévu dans les certificats d'évaluation pertinents (délivré à la fois avant l'augmentation de capital initiale et par rapport à la rectification ultérieure de l'acte notarié documentant cette augmentation de capital en date du 24 novembre 2009) par KPMG, l'Assemblée décide d'approuver et approuve le rachat par la Société de certaines des parts de la Société et la réduction correspondante de la prime d'émission et pour compenser le paiement du prix de rachat des Parts Rachetées à la dépréciation de la valeur des Parts Apportées dans les livres de la Société.

L'Assemblée décide d'approuver le rachat et l'annulation de 646.800 (six cent quarante six mille huit cent) parts sociales de catégorie C de la Société détenues par PHIVCO Holdco pour la valeur nominale de 32.340.000USD (trente-deux millions trois cent quarante mille US dollars), avec effet immédiat. L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence, les 646.800 (six cent quarante six mille huit cent) parts de catégorie C de la Société détenues par PHIVCO Holdco seront transférées à la Société et annulées avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître la renonciation par PHIVCO Holdco de ses droits sous l'article 7 sections 3 et 4 des Statuts en relation avec le rachat des Parts Rachetées. L'Assemblée décide aussi de reconnaître la renonciation par chaque associé de la Société des restrictions de rachats applicables en relation avec les Statuts. L'Assemblée décide finalement d'accepter le rachat des Parts Rachetées aux conditions de la seconde résolution ci-dessus et en respect des dispositions des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à la suite de la rectification déclarée dans la deuxième résolution ci-dessus: (i) d'annuler les 646.800 (six cent quarante six mille huit cent) parts sociales de la Société qui ont été rachetées en vertu de la deuxième résolution. Par la suite, le capital souscrit est réduit d'un montant de 32.340.000USD (trente deux millions trois cent quarante mille US dollars) et est diminué de son montant actuel de 3.283.797.900USD (trois milliards deux quatre vingt trois millions quatre cent quatre vingt sept mille neuf cent US Dollars) à 3.251.457.900USD (trois milliards deux cent cinquante quinze million quatre cent cinquante sept mille neuf cent US Dollars), représenté par 62.234.366 parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 50USD (cinquante US dollars) chacune, 956.792 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 50USD (cinquante US dollars) chacune, et 1.838.000 parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de 50USD (cinquante US dollars) chacune, et (ii) par la suite, de procéder à la réduction de la prime d'émission au crédit du compte prime d'émission de la Société par un montant de 291.060.000USD à la suite de la réévaluation et la dépréciation des actions apportées tel que déclaré sous la deuxième résolution ci-dessus afin que le montant de la prime au crédit du compte de prime soit réduite d'un montant de 1.118.160.000USD (un milliard cent dix-huit millions cent soixante mille US Dollars) à un montant de 827.100.000USD (huit cent vingt sept million cent mille US Dollars).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de la Section 1 (Général) des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus de sorte à ce qu'il ai désormais la teneur suivante:

" Section 1. Général.

Le capital social de la société est fixé à 3.251.457.900USD (trois milliards deux cent cinquante quinze million quatre cent cinquante sept mille neuf cent Dollars US), représenté par:

- SOIXANTE DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (62.234.366) parts de Classe A parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50.-USD) chacune;
- NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE (956.792) parts ordinaires de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50.-USD) chacune; et
- UN MILLION HUIT CENT TRENTE HUIT MILLE (1.838.000) parts privilégiés de classe C d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50.-USD) chacune. "

Sixième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises de classe C conformément aux résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l.	43.114.156 parts sociales de classe A 956.792 parts sociales de classe B

Pfizer Pharmaceuticals B.V.	19.120.210 parts sociales de classe A
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited	1.838.000 parts sociales de classe C
TOTAL	62.234.366 parts sociales de classe A
	956.792 parts sociales de classe B
	1.838.000 parts sociales de classe C

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R-M. MOUNTHAULT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. LAC/2010/46104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144082/276.

(100165711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

PLF Stratégies Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.698.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144086/9.

(100164942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144087/9.

(100165584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Qubo Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 121.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010144088/11.

(100165426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.447.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.490.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144627/25.

(100164712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 119.063.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. MICHAUD & V. CORMEAU

Gérants

Référence de publication: 2010144095/11.

(100165562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

R & C & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.950.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 13 Octobre 2010 que personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI et Madame Valérie WESQUY démissionnaire:

Administrateurs:

Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Cristian Cordella, employé privé, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur est nommé Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144089/19.

(100165343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

R.P.M. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.236.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 29 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
2. Marjoleine van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
3. Le siège social de la société est transféré du Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144090/18.

(100164929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,
- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010144091/16.

(100165067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.883.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS Car Rental Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 139 910, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Christèle ALEXANDRE, jurist, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

- that the appearing party is the sole shareholder of GS Car Rental Lux II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Register of Commerce and Companies under the number B 154 883 incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated August 4, 2010, published in the Mémorial C number 2041 of September 30.

- that the agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-two million eight hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty-seven US Dollars and two cents (USD 22,854,427.02) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to an amount of twenty-two million eight hundred and seventy-four thousand four hundred and twenty-seven US Dollars and two cents (USD 22,874,427.02) by the creation and the issuance of two billion two hundred and eighty-five million four hundred and forty-two thousand seven hundred and two (2,285,442,702) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription for two billion two hundred and eighty-five million four hundred forty-two thousand seven hundred and two (2,285,442,702) new shares, having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by GS Car Rental Lux S.à r.l. and paying up of these shares by a contribution in kind consisting in a receivable held by GS Car Rental Lux S.à r.l. against the Company.

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-two million eight hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty-seven US Dollars and two cents (USD 22,854,427.02) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to an amount of twenty-two million eight hundred and seventy-four thousand four hundred and twentyseven US Dollars and two cents (USD 22,874,427.02) by the creation and the issuance of two billion two hundred and eighty-five million four hundred and forty-two thousand seven hundred and two (2,285,442,702) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

GS Car Rental Lux S.à r.l., represented as stated hereabove has declared to subscribe for two billion two hundred and eighty-five million four hundred forty-two thousand seven hundred and two (2,285,442,702) new shares, having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares and paying up of these shares by a contribution in kind consisting in a liquid, certain and immediately payable receivable held by GS Car Rental Lux S.à r.l. against the Company.

Proof of such subscription and payment have been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of interim financial statements dated October 6, 2010 and by a certification dated October 6, 2010 from the managers of the Company relating to the existence and to the amount of the receivable held by the subscriber against the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:

“ **Art. 6. §1.** The capital is fixed at USD 22,874,427.02 (twenty-two million eight hundred and seventy-four thousand four hundred and twentyseven US Dollars and two cents) represented by 2,285,442,702 (two billion two hundred and eighty-seven million four hundred forty-two thousand seven hundred and two) shares, with a par value of USD 0.01 (one cent US Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.”

Valuation and Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 16,412,000 (exchange rate (median price) on October 11, 2010: USD 1.- = EUR 0.71811).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand Euros (EUR 6,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS Car Rental Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B139 910 ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représenté par Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GS Car Rental Lux II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154 883 constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 août 2010, non encore publié au Mémorial C.

- que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-sept US Dollars et deux centimes (USD 22.854.427,02) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000) à vingt-deux millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-sept US Dollars et deux centimes (USD 22.874.427,02) par la création et l'émission de deux milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent deux (2.285.442.702) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription de deux milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent deux (2.285.442.702) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, par GS Car Rental Lux S.à r.l. et libération de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance détenue par GS Car Rental Lux S.à r.l. contre la Société.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-sept US Dollars et deux centimes (USD 22.854.427,02) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000) à vingt-deux millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-sept US Dollars et deux centimes (USD 22.874.427,02) par la création et l'émission de deux milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent deux (2.285.442.702) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

GS Car Rental Lux S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire deux milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent deux (2.285.442.702) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes par un apport en nature consistant en une créance certaine liquide et immédiatement exigible détenue par GS Car Rental Lux S.à r.l. contre la Société.

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un état financier intérimaire daté du 6 octobre 2010 et moyennant un certificat daté du 6 octobre 2010 établi par les gérants de la Société relatif à l'existence et au montant de la créance détenue par le souscripteur à l'égard de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. §1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 22.874.427,02 (vingtdeux millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt-sept US Dollars et deux centimes) représenté par deux milliards deux cent quatre-vingt-sept millions quatre cent quarante-deux mille sept cent deux (2.287.442.702) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de US Dollar) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation et Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 16.412.000 (taux de change (median price) du 11 octobre 2010: USD 1,- = EUR 0.71811).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille Euro (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christèle Alexandre, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010 LAC / 2010 / 46691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145323/146.

(100166964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 11.620.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010144092/16.

(100165064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.202.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144093/9.

(100165385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Radiomercial S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 83.975.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144094/9.

(100165324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Arcturus S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 62.978.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, administrateur, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144225/20.

(100166345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.494.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of GBP 20,000.-, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.492 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October, 19th 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.494, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 3 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of GBP 80,000.-so as to raise it from its current amount of GBP 20,000.-, divided into 20,000 shares with a nominal value of GBP 1.-each, to an amount of GBP 100,000.-, divided into 100,000 shares with a nominal value of GBP 1.each.
2. To issue 80,000 shares with a nominal value of GBP 1.-each.
3. To accept the subscription of the 80,000 shares with a nominal value of GBP 1.-each by the Sole Shareholder and the full payment of these shares by a contribution in cash.
4. To amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items 1. and 2.
5. Delegation of powers.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of eighty thousand pounds sterling (GBP 80,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000.-), divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of one hundred thousand pounds sterling (GBP 100,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, pre-named, by virtue of a proxy given on October, 19th 2010. The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, pre-named, to eighty thousand (80,000) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

The Sole Shareholder, pre-named, acting through his duly appointed attorney in fact declared that the eighty thousand (80,000) newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of eighty thousand pounds sterling (GBP 80,000.), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the eighty thousand (80,000) newly issued shares.

Fifth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand pounds sterling (GBP 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to authorise the amendment of the share register of the Company in order to record the number of newly issued shares held in the Company by the Sole Shareholder and to grant power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Luxembourg and (iii) any employee of Saltgate S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to such amending of the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de GBP 20.000,-, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.492 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2010.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, résidant à Luxembourg, en date du 3 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 80.000, de manière à le porter de son montant actuel de GBP 20.000,-, divisé en 20.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1,-chacune, à un montant de GBP 100.000,-, divisé en 100.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1,-chacune.

2. Emission de 80.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.chacune.

3. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de 80.000 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1,-chacune et le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en espèces.

4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points 1. et 2. ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt mille livres sterling (GBP 80.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de cent mille (GBP 100.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Alexander Koch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2010.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à quatre-vingt mille (80.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, et libérer intégralement toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

L'Associé Unique, précité, représenté par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales nouvellement émises ont été libérées intégralement en espèces et que la somme totale de quatre-vingt mille livres sterling (GBP 80.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

126570

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des quatre-vingt mille (80.000) parts sociales nouvellement émises.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l' article 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Luxembourg et (iii) tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45877. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144350/179.

(100165783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Real Estate Vehicle Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 137.379.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144096/11.

(100165005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.496.371.300,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144642/25.

(100164748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Riata Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.703.

—

Par résolutions circulaires signées en date du 20 septembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrew Ash, avec adresse professionnelle au 60, Circular Road, IM1 1SA Douglas, Ile de Man, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2010.

2. nomination de Peter Crompton, avec adresse au Abacus Trust Company Limited 60, 2nd Floor Circular Road, IM1 1SA Douglas, Ile de Man, au mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144099/15.

(100165033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Romanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.455.

—

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour ROMANICA S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010144100/13.

(100165671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Royalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.387.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144101/9.

(100165642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

B.A. Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.178.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 septembre 2010

1. Le mandat de M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, en tant qu'administrateur a été prolongé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2015.

2. Le mandat de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 29.501, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B.A. TRUST

Un mandataire

Référence de publication: 2010144487/17.

(100164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Sippadmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 150.260.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144102/9.

(100165388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Skyrise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144103/9.

(100165075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Société Immobilière Saint Ulric, Société Anonyme,
(anc. Noemie S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 132.535.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144104/11.

(100165024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.054.054.250,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144643/25.

(100164746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Société Immobilière Saint Ulric, Société Anonyme,
(anc. Noemie S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.535.

—
Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144105/11.

(100165025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.680.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144106/9.

(100165360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Spare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144108/9.

(100165389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.074.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises le 27 octobre 2010 que les actionnaires ont décidé de modifier la durée des mandats des administrateurs de la façon suivante:

- John Whybrow est nommé administrateur de classe C de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 31 août 2013;

- Jean-François Félix est nommé administrateur de classe B de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 31 décembre 2015;

- Frank Falezan est nommé administrateur de classe A de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 31 décembre 2015;

- Gerald George Ermentrout est nommé administrateur de classe C de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 11 octobre 2013;

- Andrew James Allner est nommé administrateur de classe C de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 30 septembre 2013;

- Geoffrey Wild est nommé administrateur de classe C de la Société à compter du 12 octobre 2010 jusqu'au 12 octobre 2013; et

- Kenneth Greatbatch est nommé administrateur de classe C de la Société à compter du 12 octobre 2010 et ce jusqu'au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145139/25.

(100167102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Starwood Energy POD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.376.

Par résolutions signées en date du 5 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010

2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144109/15.

(100164904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Vendôme Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 29 octobre 2010 à 9 heures 30

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROCEDIA Sàrl a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Bertrange, le 29 octobre 2010.

Pour VENDÔME REAL ESTATE SA

Référence de publication: 2010144160/13.

(100165338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Aleandre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 156.434.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Denise ROSSIGNOLI, indépendante, demeurant à F-54111 Mont Bonvillers Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ALEANDRE S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Denise ROSSIGNOLI, prénommée.

2.- La société est gérée par l'associée-gérante unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4551 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Ernie Reitz.

DONT ACTE Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rossignoli; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13022. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147656/84.

(100169414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Suvian S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2010:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144437/20.

(100165889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.